



Délégation Territoriale de l'Essonne

Pôle Veille et Sécurité Sanitaire

Affaire suivie par : Adeline SAVY

Courriel : adeline.savy@ars.sante.fr

Téléphone : 01 69 36.71.38

Télécopie : 01 69 36.71.99

La Déléguée Territoriale

A

Mesdames et Messieurs les membres du comité de suivi
(Destinataires in fine)

Evry, le **27 MAI 2010**

Objet : Information du comité de suivi suite au signalement d'un nouveau cas de cancer pédiatrique dans le groupe scolaire du Belvédère sur la commune Draveil

P.J : Courrier d'information sur la mise en place des Agences Régionales de Santé
Avis de la CIRE en date du 26 mai 2010

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2008, Monsieur TRON, député maire de la ville de Draveil, nous faisait part de son inquiétude quant à la survenue de cas de cancers chez des parents et des enfants scolarisés au sein du groupe scolaire le Belvédère situé sur la commune de Draveil, lui-même ayant été alerté par les directrices du groupe scolaire et des parents d'élèves. Une investigation a donc été menée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) de l'Essonne et la Cellule de l'InVS en Région (CIRE) d'Ile de France en lien avec le comité de suivi créé pour l'occasion constitué de la mairie, de l'inspection académique, des directrices d'écoles, des représentants de l'association de parents d'élèves, du médecin scolaire du secteur de Draveil et du médecin du travail de l'éducation nationale. Ce comité de suivi auquel vous avez participé était chargé d'aider à la description des cas et de leur environnement et d'accompagner la communication auprès des populations concernées. Les conclusions de cette investigation ont été données à la population concernée lors d'une réunion publique organisée en juin 2009 sur la commune de Draveil.

Début avril 2010, la délégation territoriale Essonne de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile de France, (anciennement DDASS, cf. courrier joint), a été informée par des parents d'élèves de la présence d'un nouveau cas de cancer pédiatrique chez un enfant scolarisé au sein du groupe scolaire du Belvédère. Suite à cette information la mairie a demandé à l'ARS d'apporter des éléments d'information liés à la présence de ce nouveau cas.

Sur demande de la délégation territoriale de l'Essonne, la CIRE a réalisé une mise à jour de la première investigation réalisée. L'avis rendu vous est transmis en copie de ce courrier. Il indique que suite à ce nouveau signalement une nouvelle recherche a été effectuée auprès des registres nationaux des cancers. Celle-ci a permis de mettre à jour un cas de tumeur solide de l'enfant qui n'avait pu être comptabilisé lors de la première investigation, l'enregistrement de ce cas par les registres nationaux étant postérieur à la date de réalisation de la première investigation. Ce cas a été diagnostiqué en 2007 et l'enfant en question ne réside pas dans le quartier du Belvédère. La prise en compte de ce cas dans les calculs reste compatible avec le nombre de cas de cancers pédiatriques qui étaient attendus entre 2000 et 2008 sur la commune et ne modifie donc pas les conclusions de l'investigation de 2009. Un an après l'investigation, les chiffres consolidés des registres confirment donc l'absence d'excès de cancers pédiatriques sur la commune de Draveil pour la période 2000-2008.

La survenue d'un nouveau cas de leucémie en 2010 chez un enfant scolarisé au sein du groupe scolaire du Belvédère, qui a pu être confirmé auprès du service hospitalier le prenant en charge, reste compatible avec le nombre de cas attendu entre 2000 et 2010 dans une commune de la taille de Draveil, et ne modifie pas l'interprétation des résultats de l'étude de 2009.

D'une façon générale, le nombre de cancers pédiatriques qui peut apparaître dans une zone géographique limitée à quelques milliers d'enfants peut être nul une année et atteindre plusieurs cas l'année suivante. La surveillance des tumeurs de l'enfant est assurée par 2 registres nationaux spécifiques, le RNTSE (registre national des tumeurs solides de l'enfant) et le RNHE (registre national des hémopathies de l'enfant). L'enregistrement des cas en France est exhaustif. L'un des rôles de ces registres consiste en la surveillance et l'investigation de cluster. Une surveillance pérenne des cancers de l'enfant est donc assurée sur la commune de Draveil qui ne se distingue pas des autres communes.

Par ailleurs, il est profité de cet avis pour mettre à jour les connaissances scientifiques en matière de risque sanitaire lié aux antennes relais, notamment suite à la parution d'un nouvel avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) en octobre 2009 mettant à jour l'expertise relative aux radiofréquences, en particulier les fréquences associées à la téléphonie mobile.

Mes services restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

La Déléguée Territoriale de l'Essonne



Emmanuelle BURGEI